

Présidence et
Services
Centraux

Direction
des affaires
générales

Pôle des affaires
juridiques et
de la vie
institutionnelle

n° 9/2012

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,

VU le décret n° 2000-250 du 17 mars 2000 portant classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU les statuts de l'Université de Nice-Sophia Antipolis,

VU l'élection de Mme Frédérique VIDAL en qualité de Présidente de l'Université de Nice-Sophia Antipolis lors du Conseil d'Administration du 19 avril 2012,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Magsud SAFIN, Directeur des Relations Internationales à l'effet de signer au nom de La Présidente de l'Université, les documents administratifs suivants :

- formulaire de candidature pour le programme « Erasmus »
- rapports techniques intermédiaire et final pour le programme « Erasmus »
- accords inter-institutionnels Erasmus
- contrats individuels Erasmus (formation STT et enseignement STA)
- contrats étudiants Erasmus et autres programmes d'échanges
- conventions de stage Erasmus
- contrats individuels de bourses régionales et départementales d'études ou de stages
- attestations individuelles
- état de répartition des différentes bourses et de ventilation des sommes à payer
- les arrêtés d'attribution de bourse (dans le cadre de projets et accords internationaux)

concernant les échanges académiques internationaux (étudiants et personnels sortants et entrants).

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Magsud SAFIN, Directeur des Relations Internationales pour signer les transmissions et correspondances courantes concernant les relations internationales et n'impliquant pas d'avis à donner par le chef d'établissement ou d'engagement de l'établissement.

ARTICLE 3 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté.

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROSE
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 32 du 1^{er} octobre 2007. Il prend effet à la date de sa signature et sera affiché sur le portail internet de l'Université et à l'IUFM pendant toute la durée de sa validité.

Fait à Nice, le

20 AVR. 2012

La Présidente de l'Université de Nice-Sophia Antipolis,



Frédérique VIDAL

Vu et pris connaissance :

Magsud SAFIN : le délégué

AMPLIATIONS :

Mme le Recteur de l'Académie

Mmes et MM. les Directeurs d'UFR

et de Services Communs

Mme la Directrice Générale de l'Université

Mme. l'Agent Comptable